

## ARRETÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées qui doivent être réalisés rue des Vergers à Carbon-Blanc, par les entreprises SOGEA, Chantiers Modernes et leurs sous traitants SANITRA et HYDROLOG, pour le compte du Cabinet Merlin, 5 rue Louise Michel 33240 Saint André de Cubzac ;

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1er :** Du 17 mai au 03 juin 2016, les sociétés SOGEA, Chantiers Modernes et leurs sous traitants SANITRA et HYDROLOG sont autorisées à effectuer les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées rue des Vergers.

**ARTICLE 2 :** La rue des Vergers sera barrée au droit des travaux.

**ARTICLE 3 :** L'accès aux riverains et aux services de secours sera maintenu pendant toute la durée des travaux.

**ARTICLE 4 :** Une déviation sera mise en place par la rue de Fleurette, la rue de la Mouline et l'avenue Lafontaine.

**ARTICLE 5 :** La signalisation correspondante sera mise en place et conservée par le soin des entreprises et sous leur responsabilité.

**ARTICLE 6 :**

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Monsieur le Directeur du Cabinet Merlin
- Société VEOLIA/ONYX 19, avenue du Périgord BP 69, 33370 POMPIGNAC
- Société KEOLIS, 12 boulevard Antoine Gautier 33000 BORDEAUX

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 04 mai 2016

Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,  
Conseiller métropolitain  
Délégué à la métropole numérique.